

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 AVRIL 2017**

Compte-rendu sommaire/Procès-Verbal de la séance

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'Avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CONDÉRANNE Jean Léon, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM CONDERANNE Jean-Léon Maire, LAMANE Christian, GOMES Stéphanie, KAHLA-PEGUILHE Isabelle Adjoints, ARIZA François, LAPEYRE Elizabeth, BORDENAVE Pascal, DARRIBERE Aline, BIGNES Florence, MALE Nathalie, et HERALD Xavier conseillers municipaux.

Etaient excusés : PEGUILHE Christian, MOUREU Pierre, LAYAA-LAULHE Christophe et SANTOS Paula.

Date de convocation : le 5 Avril 2017.

Christian Lamane a été élu secrétaire de séance.

I- Comptes de Gestion de la Caisse des Ecoles et de la Commune.

Le Conseil Municipal, a approuvé à l'unanimité les comptes de gestion de la Communes et de la Caisse des Ecoles du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'ont appelé ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

II- Approbation des comptes administratifs de la Caisse des Ecoles et de la Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian Lamane, 2ème adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016, dressés par Monsieur Jean-Léon Condéranne, Maire, a voté à l'unanimité, les comptes administratifs et a arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Résultat d'exécution du budget communal			
Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Fonctionnement	807 094.18€	957 031.72€	149 937.54€
Investissement	553 532.58€ Reste à réaliser : 17 192€	649 638.65€ Reste à réaliser : 14 606€	96 106.07€€
Résultat global			246 043.61€

Fonctionnement	Résultat d'exécution de la Caisse des Écoles		
	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
	0	307.50€	307.50€
Résultat Global			307.50€

III- Affectation des résultats de la Caisse des Ecoles et du budget communal

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2016 et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire :

- le conseil municipal a affecté le résultat d'exploitation du budget communal comme suit : résultat reporté en fonctionnement (002) : 149 937.54€ et résultat d'investissement reporté (001) 96 106.07€.
- Le conseil municipal a affecté le résultat d'exploitation du budget de la Caisse des Ecoles comme suit : résultat reporté en fonctionnement (002) : 307.50€.

IV- Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'augmente pas les taux d'imposition et les fixe pour l'année 2017 comme suit :

TAXES	Taux de l'année 2016	Taux votés en 2017	Bases 2017 en €	Produits 2017 en €
Taxe d'habitation	8.91	8.91	1 278 000	113 870
Taxe foncière (bâti)	9.04	9.04	806 900	72 944
Taxe foncière (non bâti)	34.50	34.50	41 100	14 180
TOTAL				200 994€

V- Budgets primitifs 2017

Budget Primitif 2017 de la Commune		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	923 000€	923 000€
Investissement	720 931€	720 931€

Budget Primitif 2017 de la Caisse des Ecoles		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	307	307
Investissement	0	0

VI- Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'extension et l'isolation de la salle des sports

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de mise aux normes de la salle des sports et pour procéder à son isolation phonique et thermique.

VII- Point sur les différents travaux

Les travaux concernant la rénovation de l'appartement de l'ancienne poste ont débuté.

Le terrassement de la plate-forme de la future station-service devrait débuter vers le 20 Avril et l'entreprise Colas, titulaire du marché, devrait avoir terminé début mai.

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que l'architecte, M. Dhôtel, travaillait sur le projet du local technique. Il a souligné que rien n'était encore arrêté.

VIII- Convention de mise à disposition de service lecture publique de la bibliothèque de Mazerolles

Le conseil municipal a approuvé le projet de convention de mise à disposition de service « lecture publique » de la bibliothèque de Mazerolles et a autorisé Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

IX- Extension du réseau électrique

Le Conseil Municipal a approuvé une extension du réseau électrique en aérien d'une longueur de 40m estimée à 4060€ HT. Il est à préciser que ces travaux sont financés à 80% par le SDEPA jusqu'à un plafond de 10 000€ en aérien.

X- Bornes de charge électrique

Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée un courrier du SDEPA en date du 10 mars 2017 par lequel ce dernier sollicitait de nouveau la Commune pour l'installation de bornes électriques. Après discussion, il a été convenu que Monsieur le Maire rencontre les commerçants et professionnels de santé du centre médico-commercial afin que ces derniers donnent leur accord pour l'installation de ces bornes sur leur parking. Si l'issue de la rencontre s'avérait positive, le Conseil Municipal a donné son accord pour que Monsieur le Maire procède à toutes les formalités nécessaires pour l'installation de ces bornes de charge électrique à cet endroit.

XI- Tour de garde des élections présidentielles

Les tours de garde pour les deux tours des élections présidentielles ont été arrêtés.

XII- Achat d'une grange

Monsieur le Maire a fait part des négociations, à laquelle a participé également le Deuxième Adjoint, concernant la grange que la Commune loue actuellement et qu'elle souhaite acquérir. Les discussions sont toujours en cours.

XIII- Questions diverses

- Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que le PLUI serait réalisé dans les quatre ans à venir et que pendant ce temps, la carte communale serait le document d'urbanisme applicable sur la Commune. Les frais du PLUI seront à la charge de la Communauté de Communes des Luys en Béarn.

- Monsieur le Maire a informé l'assemblée que deux particuliers souhaitaient vendre une parcelle et un chemin rural à la Commune.
- Le devis concernant la boîte de branchement d'assainissement du futur local technique a été approuvé pour un montant total de 1740€ TTC.
- Monsieur le Maire a présenté la requête d'une formatrice Snoezelen qui intervient à la Résidence autonomie du Soubestre. Elle souhaiterait que certains lieux soient dotés de banc et que d'autres soient l'objet de points de vigilance, afin de favoriser l'accessibilité de personnes à mobilité réduite.
- Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal le courrier du Centre Généalogique des Pyrénées-Atlantiques que le Monument aux Morts de Mazerolles comportait des « oubliés » de la 1^{ère} Guerre Mondiale. Pour le mettre à jour, la Commune peut bénéficier d'une subvention de l'Office National des Anciens Combattants et Victime de Guerre.
- Monsieur François Ariza, délégué au SIETCOM a fait part des problèmes récurrents d'incivilités au point de collecte du tri sélectif au lieu-dit le Gaillat. Il a informé l'assemblée, qu'en 2018, la Commune aurait l'opportunité de changer de zonage. L'enlèvement des ordures ménagères se ferait au porte à porte une fois par semaine et le sélectif, en porte à porte, tous les quinze jours. Monsieur le Maire a souligné l'impact financier qu'engendrerait ce changement sur le montant de la taxe des ordures ménagères.